

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMISSION EN MATURITÉ SPECIALISÉE THÉÂTRE

CONSIGNES ET MODALITÉS DE L'AUDITION ET DE L'EXAMEN

L'audition dure 10 minutes au maximum.

Chaque candidate et chaque candidat interprète devant le jury une scène théâtrale et un monologue de son choix.

L'interprétation dure de 3 à 5 minutes par scène au maximum. Dans le cas de la scène théâtrale qui nécessite un accompagnement, c'est à l'élève de le prévoir et de l'organiser.

L'entretien dure environ 10 minutes au maximum. Il porte sur la motivation du projet d'études théâtrales, sur le choix des deux textes interprétés et sur la pratique théâtrale de la candidate ou du candidat. L'entretien est conduit par les membres du jury.

COMPOSITION DU JURY

L'organisation et la présidence du jury sont placées sous la responsabilité de l'École de culture générale. Le jury est composé de :

- deux personnes représentant le cursus préprofessionnel d'art dramatique du Conservatoire de musique de Genève (CMG) ;
- une personne représentant La Manufacture - Haute école des arts de la scène ;
- une personne représentant l'ECG, enseignante ou enseignant de théâtre.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pour une admission en MS théâtre, l'élève doit faire preuve de compétences pratiques et théoriques basées sur des connaissances et des compétences générales et personnelles :

- montrer un potentiel de développement dans le domaine théâtral ;
- montrer des capacités d'interprétation et de lecture ;
- avoir de l'intérêt pour les études théâtrales et se montrer capable de s'y consacrer avec détermination, par une présence assidue à tous les cours ;
- montrer de l'imagination, de la sensibilité artistique, de la créativité ;
- être capable de réfléchir sur sa pratique artistique et de verbaliser cette réflexion ;
- travailler de manière structurée ;
- être capable de travailler en équipe, de s'intégrer dans une communauté artistique.

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Afin de pouvoir organiser l'épreuve d'admission, il est nécessaire de transmettre à M. Klopmann (dimitri.klopmann@edu.ge.ch) les informations suivantes d'ici au **lundi 15 avril 2024, dernier délai** :

- extrait de la scène choisie (nom de l'auteur et de la pièce, numéro de l'acte et de la scène) ;
- monologue choisi (nom de l'auteur et de la pièce, numéro de l'acte et de la scène).

Merci de veiller à l'orthographe !

Il est important de consulter régulièrement sa boîte électronique afin de recevoir toutes les informations et le planning définitif.